

Avis annuel du comité de suivi de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat - 2025

« Les membres du comité de suivi de la convention citoyenne métropolitaine pour le climat **saluent la pérennité du travail de suivi de ses propositions et des engagements de la Métropole.** Ils soulignent la grande qualité du dialogue avec les vice-présidents et vice-présidentes et les services métropolitains pour rendre compte, avec honnêteté et clarté, de l'état d'avancement des actions engagées. Les échanges ont été dynamisants, de part et d'autre, et traduisent très bien la coopération fructueuse avec les élus et services.

Ce dialogue a pu se nouer lors d'une rencontre en format "speed meeting" organisée le 13 mars 2025, au cours de laquelle, action par action, thématique par thématique, des éclairages ont pu être apportés sur les 169 actions sur lesquelles la Métropole s'était engagée à donner des suites.

Parmi les éléments remarquables, le comité de suivi relève le fait que **les propositions de la convention s'inscrivent bien dans les plans et les schémas, actuels et en révision et donc dans la durée et dans "le dur" des politiques publiques :** notamment le PLUI et ses différentes modifications, le PLH, la révision en cours du PCAEM et du schéma directeur énergie mais aussi dans la construction budgétaire. La plupart des actions sont bien engagées et prises en compte, ce qui se traduit par **un taux d'avis favorable de 86%.**

En revanche, ils notent que quelques rares actions ont été mises de côté: il est à noter que le dialogue avec les vice-présidents et les services ont permis de les remettre en lumière et les réponses apportées sont globalement satisfaisantes.

Au-delà de cette vision globale, le comité de suivi souhaite revenir sur plusieurs points, soit pour en souligner l'importance, soit pour alerter le conseil métropolitain

Sur l'association des habitants

Le comité de suivi note l'enjeu de la participation citoyenne, qui correspondait à une de ses demandes fortes. Il salue la qualité et la diversité des moyens mis à disposition par la Métropole dans la concertation sur les projets. Mais il constate aussi que la culture civique reste trop limitée, sans que ce ne soit "la faute" des institutions, avec une difficulté pour le "citoyen lambda"

à comprendre là où il peut participer et ce sur quoi il a du pouvoir d'influence. En particulier, il souligne que les relais avec les communes pourraient être largement développés et bénéfiques pour faire davantage connaître à la fois les projets et les concertations métropolitaines dans la proximité. Une page réservée à la Métropole dans les bulletins municipaux pourrait être une solution intéressante.

La formation d'ambassadeurs des débats pour le climat semble une belle manière de porter les messages de la convention citoyenne et mérite d'être poursuivie.

Un point de vigilance concerne la thématique de la mobilité

Puisque la compétence est largement partagée avec le SMMAG et que le comité de suivi n'a pas pu obtenir de réponses de cette institution sur le suivi de ses propositions. Le comité de suivi souhaite donc rencontrer les services du SMMAG dès que possible et, lors du prochain speed meeting, avoir une présence du SMMAG.

En revanche, sur ses champs d'intervention, les actions de la Métropole, notamment sur l'aménagement cyclable, sont bien engagées. Deux points ont néanmoins attiré l'attention, avec une volonté de suivi dans le temps: la mise en œuvre de la ZFE pour les professionnels et la formation des enfants au vélo.

Le comité de suivi souligne les efforts significatifs faits sur la forêt et l'agriculture

par la Métropole en direct ou avec ses partenaires. Il partage avec les élus et les services la plus-value de la dynamique participative des débats pour le climat. Le comité salue ces suites données à la dynamique de la convention, et le "boost" qu'il a donné aux services.

Sur ce sujet de l'agriculture, les membres insistent sur un projet qui leur tient à cœur, l'aide à l'acquisition de terres : ils souhaitent que cette action soit davantage mise en avant. Le comité de suivi a pu constater que, grâce aux débats pour le climat menés cette année, beaucoup de propositions de la convention en ce qui concerne l'alimentation ont été mises en pratique. Toutefois, nous remarquons qu'il reste difficile de mettre en place de telles actions au sein des quartiers les moins aisés de la métropole. Des solutions sont possibles et pour-

raient être étudiées grâce au maillage des associations au sein du territoire métropolitain.

Des points de vigilance concernent le sujet de l'adaptation au changement climatique.

Plusieurs points d'alerte ont été indiqués :

- Au sujet de la forêt, il est noté que les bonnes intentions n'arrivent toujours pas à résoudre le problème de non entretien des parcelles privées sans propriétaires connus ou concernés. Ce qui fait encourir des risques par rapport à l'ensemble de la forêt. Un point d'attention est porté sur la prévention sur les feux, avec notamment l'action du SDIS qui reste insuffisante. L'accompagnement des individus, qui ont la responsabilité du débroussaillage pour tous ceux qui ont des parcelles individuelles devrait être renforcé, comme cela s'est imposé dans certaines communes. La coordination entre la Métropole et les services de l'Etat est prioritaire.
- Dans la thématique habitat - aménagement, l'accompagnement pour rendre les villes perméables et accepter la débitumisation reste juste à la phase de développement. Le thème 2025 des débats pour le climat sur l'adaptation devrait permettre de mettre en lumière ce sujet.

Sur les équipements

Le comité de suivi note un changement de paradigme intéressant, que ce soit dans le projet du siège métropolitain ou dans les équipements sportifs gérés par la Métropole : si, auparavant, la principale motivation à l'isolation thermique des bâtiments concernait les économies financières, au vu de la difficulté à chiffrer ce retour sur investissement, la motivation à agir relève désormais autant d'une démarche volontariste de diminution des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique. Ce changement est intéressant à noter dans une période où la question de la maîtrise de l'énergie est très impactée par ce qui se joue à l'échelle internationale.

Sur les leviers d'intervention pour la Métropole

Pour appliquer certains dispositifs comme la ZFE, le règlement de publicité lumineuse dans les commerces, l'interdiction des portes ouvertes dans les magasins... le comité de suivi note qu'il manque le levier répressif qui donne tout son poids au levier réglementaire. Ce constat renforce :

1. la nécessité de soutenir les alliances avec ceux qui ont les pouvoirs de police, les communes comme l'Etat, pour soutenir ces changements rapides, chacun avec ses compétences

2. le souhait de créer une police verte à l'échelon métropolitain. Le comité de suivi a bien pris acte que cette question était bloquée pour des questions juridiques puisque le pouvoir de police reste communal mais il souhaite que ce sujet soit reporté dans le dialogue avec l'Etat et les parlementaires.

Sur certains thèmes comme la formation

La Métropole n'a que peu de compétences. Le comité de suivi propose, une prochaine année, de n'avoir un avis que global, sur l'ensemble des axes, afin d'identifier surtout les sujets sur lesquels, via ses compétences insertion et emploi, elle peut entrer en dialogue avec les institutions responsables de la formation, l'Etat et la Région.

Sur les sujets concernant les copropriétés

Comme les connexions au chauffage urbain, le comité de suivi a noté que le rythme n'était pas assez rapide. Le comité a donc souhaité mettre une alerte sur la lenteur de ces changements : il souligne le besoin d'accompagner les prises de décision collectives.

Sur la réduction budgétaire de 2025

Notamment sur la réduction du budget dédié à l'appui à l'isolation thermique des logements, le comité de suivi déplore la baisse des budgets sur ces sujets environnementaux de premier ordre. Mais il comprend la dimension pragmatique de ce choix, lié au fait que, depuis plusieurs années, les budgets réservés à MurMur ne sont pas consommés faute de demandes suffisantes des copropriétés. Le comité de suivi restera vigilant sur l'engagement de l'exécutif métropolitain à prendre des décisions modificatives permettant de faire face en cas de remontée des demandes.

En conclusion, le comité souligne que le présent exercice de suivi évaluatif va au-delà du mandat initial et salue cet engagement significatif de la métropole. Depuis 3 années, la coopération entre citoyens, élus et services est très fructueuse et inscrite dans une dynamique de dialogue exemplaire. Forts de cette dynamique, les membres souhaitent rester associés au-delà du mandat électoral en cours. Rendez-vous est, quoiqu'il en soit, pris avant la fin du mandat, pour le speed meeting de 2026, afin de poursuivre cette coopération très constructive. »